



JADE FIT'SPORT NATURE

1, impasse des Vieux Chênes
44730 saint Michel Chef Chef



Inscription Septembre 2021/2022- Activité pratiquée : LONGE-CÔTE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone : /...../...../..... /..... Adresse email : @.....

- Les informations JFSN sont disponibles sur le site de l'association : **jfsn.fr**
- L'abonnement pour l'activité Longe-Côte de Jade Fit'Sport Nature comprend 2 tarifications :
100 euros pour les nouveaux adhérents
50 euros pour les « anciens » adhérents de 2020-2021 compte tenu du confinement *
Pour les nouveaux adhérents qui veulent être adhérents « ETE » pour 5 mois, ils peuvent s'inscrire en avril 2022 pour la somme de **50 €**
- **Rajouter 9 €** de frais d'adhésion à l'Association pour l'année dans tous les cas.

*** Le bureau a décidé d'effectuer UNE NOUVELLE FOIS un geste « commercial » pour l'année 2021-2022 envers nos « anciens » adhérents qui étaient inscrits pour la période 2020-2021. En effet, nous n'avons pas pu pratiquer l'activité pendant environ 4 à 5 mois suite Covid19.**

- La présente adhésion permet de pratiquer tous les **lundi / mercredi et samedi matin** tout au long de l'année et sans limite dans le nombre de sorties.
- Après obtention de l'adhésion, le pratiquant paie **3 € pour chaque sortie**.
- **Un certificat médical** mentionnant la pratique du longe-côte daté de moins de 3 mois est exigé pour chaque adhérent de l'association (le certificat est valable 3 ans).

Personne à contacter en cas d'urgence M Tél :
Et j'autorise l'encadrant de l'activité pratiquée à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'urgence.

DROIT à L'IMAGE :

J'autorise l'Association à utiliser mon image à des fins de communication de l'activité : oui/non
(Rayer la mention inutile)

Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires pour adhérer. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur les données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de Jade Fit' Sport Nature.

L'adhésion ne sera effective que lorsque le dossier sera complet (bulletin d'adhésion, certificat médical, paiement).
Dans le cas contraire la séance sera facturée au prix unique.

Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :



TARIFS ET CONDITIONS // SEPTEMBRE 2021/2022 :

Abonnement annuel :

Abonnement annuel 09/2021 - 09/2022		Règlement par chèque ou espèces	Chèque
Septembre (ou Octobre) Adhérents de 2020-2021	59	1 chèque	Septembre ou octobre
Septembre (ou Octobre) Nouveaux adhérents	109	1 ou 2 chèques	Septembre ou octobre

(Le droit d'adhésion de 9€ est inclus aux tarifs et redevable à chaque saison)

Le paiement :

Il peut s'effectuer selon les modalités suivantes:

Un règlement total à l'inscription par chèque ou espèces.

Attention ! En cas de rejet de prélèvement ou de chèque, les frais correspondants seront à votre charge.

IMPORTANT :

En cas **d'annulation de séance**, quelle qu'en soit la raison, l'Association JFSN ne peut en être tenue responsable.

RAPPEL : En cas **d'abandon**, les frais d'abonnement et d'adhésion sont dûs en totalité et ne seront, en aucune manière, remboursés.

HORAIRES DES SEANCES

TOUTE L'ANNEE

LUNDI : 10h00 et 11h15

MERCREDI : 10h00 et 11h15

SAMEDI : 10h00 ET 11h15

L'hiver, si parfois il n'y a qu'une séance, Romain en informera les adhérents par mail

Romain LERAY en coach diplômé se réserve le droit d'annuler ou de modifier certaines séances en fonction des aléas (sécurité, météo, pollution ou autre évènement)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION

Présentation:

L'association JADE FIT'SPORT NATURE a pour but d'encadrer, de pratiquer le long-côte et autres activités sportives de loisirs et culturelles, d'organiser des événements sportifs et culturels et de collaborer avec des organismes intéressés.

L'encadrant de l'activité est le seul à pouvoir autoriser la pratique ou non du sport à chaque sortie.

L'encadrant possède les diplômes requis pour l'activité ; il est accompagné d'un assistant afin d'améliorer la sécurité des participants

Admission :

L'association se compose d'adhérents MAJEURS sans aucune restriction de résidence. Les mineurs de moins de 16 ans, peuvent pratiquer l'activité s'ils sont accompagnés pendant l'activité par un représentant légal et majeur. De 16 à 18 ans les jeunes devront être munis d'une autorisation des représentants légaux, qui signeront le dossier d'inscription.

Chaque adhérent à jour de sa cotisation détient un pouvoir décisionnaire et devient membre actif.

Cependant pour les adhérents mineurs, leur droit de vote est transmis à un parent ou représentant légal.

Chaque adhérent certifie de fait être couvert par une responsabilité civile.

Perte de qualité :

La qualité d'adhérent se perd par la démission, le décès ou la radiation validée par le bureau pour motif grave ou pour défaut de cotisation.

Inscription :

L'inscription se fait la **première semaine de septembre** et fonctionne ensuite toute l'année, sur une moyenne de **50 semaines** avec la possibilité de **trois séances par semaine**, suivant la disponibilité de chacun, des conditions météo et du nombre possible d'adhérents minimum et maximum par sortie.

L'inscription devient définitive après règlement du montant de l'adhésion et de la cotisation, de la remise d'un certificat de non contre-indication à la pratique de l'activité datant de moins de trois mois avant la date d'inscription et ce pour chaque activité proposée par l'association. La pratique de l'activité peut commencer uniquement quand le dossier est conforme et complet soit :

- **la fiche d'inscription dûment complétée et signée et accompagnée du règlement de la cotisation par chèque ou espèces.**
- **la fiche de droit à l'image.**
- **le règlement intérieur signé.**
- **le certificat de non contre-indication de la pratique de l'activité.**

L'engagement est annuel. L'adhésion se fait chaque année lors de l'inscription, la première semaine de septembre. En cas d'abandon, le règlement des cotisations reste dû en totalité et n'est en aucune manière remboursé.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2021/2022 est de : 50€ par personne (ancien adhérent)

Le montant de l'adhésion pour l'année 2021/2022 est de : 100€ par personne (nouvel adhérent non inscrit en 2020-2021)

Le montant de l'adhésion pour le tarif « été » pour l'année 2021/2022 est de : 50€

Le montant de la cotisation pour l'année 2021/2022 est de : 9€ par personne

L'adhérent devra acquitter la somme de 3 € à chaque sortie.

Somme correspondant au paiement du cours.

Le paiement de l'adhésion peut être effectué en espèces, par chèque.

***Les inscriptions aux séances se font obligatoirement sur Internet (SUPERSASS) via un site sécurisé (Paypal) nous permettant à l'avance de connaître le nombre de participants et donc d'adapter le nombre d'encadrants adéquats.**

La priorité est donnée aux adhérents, les non adhérents peuvent prétendre à une séance s'il y a de la place pour eux (le site permet de visualiser les places restantes)

En effet, nous adaptons le nombre d'encadrants par tranche de 20 personnes et nous nous réservons le droit de refuser des personnes en fonction de ces éléments-là

Explications :

Un arrêté de la Mairie de Saint Michel Chef Chef de janvier 2019 renforce la sécurité de tous les participants au Longe Côte qu'ils la pratiquent en association ou pas.

Concernant l'association JADE FIT SPORT NATURE, cela nous impose d'avoir un encadrant professionnel diplômé par tranche de 20 personnes.

Ce professionnel est bien sûr rémunéré par JFSN

Pour chaque adhésion il pourra être délivré sur demande un certificat d'adhésion.

Pour une première ou unique sortie (baptême), une décharge de responsabilité sera demandée.

Pour continuer l'activité suite à cette première sortie, il devra être constitué un dossier d'inscription avec remise des documents exigés.

Prise en charge :

Les parents doivent accompagner leurs enfants de moins de 16 ans et participer à l'activité.

L'association a souscrit une assurance encadrant cette activité auprès de : MMA ASSURANCE mais ne pourra être tenue responsable en cas d'accident avant ou après les séances de travail.

Ponctualité :

Les adhérents sont tenus d'arriver à l'heure s'ils sont en tenue pour l'activité, sinon arriver 20 mn avant l'heure du début de séance, le temps de passer au vestiaire.

Suite Covid 19, nous vous conseillons fortement d'arriver en tenue afin de limiter le nombre de personnes dans le local **qui ne peut accueillir trop de personne à la fois

**** LOCAL DISPONIBLE OU PAS EN FONCTION DE LA COVID 19 ET DONC DE LA MAIRIE**

Merci de respecter les horaires afin de ne pas perturber l'heure de départ du cours !

Locaux :

Les locaux si disponibles avec l'accord de la mairie sont mis à la disposition et se situent au poste de secours de Tharon Plage.

Ils ne possèdent ni douche, ni toilettes. Ces locaux sont mis à disposition de septembre à fin juin.

Les mois de juillet et août s'effectuant sans vestiaire, il est souhaitable que les adhérents viennent en tenue, aucun lieu de stockage n'existant.

Pour le bon déroulement du cours, il convient à chacun de respecter les salles et le matériel mis à disposition (**pour le prêt des combinaisons, chaussons et gants le rinçage est obligatoire**) et de participer à la remise de propreté des locaux. L'association se réserve le droit de facturer d'éventuelles dégradations et de radier un adhérent.

L'association ne peut être tenue responsable des vols et dégradations commis sur les biens personnels.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux

(Décret de loi n° 200661386 du 15 novembre 2006)

Communication visuelle :

Les animateurs sportifs professionnels auront un tee-shirt de couleur jaune

Les assistants auront un tee-shirt de couleur orange

Respect :

Pour le bon fonctionnement de l'activité dans une ambiance conviviale, il convient à chacun (adhérents et moniteurs) de respecter les autres. Il est demandé à chaque adhérent de respecter l'intimité des autres.

Covid 19:

Nous respecterons tous, les barrières nécessaires à la protection de soi et des autres et nous suivrons de très près les décisions gouvernementales quant à la pratique de notre activité

Nous limitons pour le moment 2 groupes de 20 personnes afin que les locaux ne soient pas trop encombrés et qu'il n'y ait pas trop de monde dans l'eau en même temps

Mais il n'y a pas de contre-indications si nous étions 60 dans la mesure ou nous aurions 3 coachs

Le bureau

Le président

Dominique ROULEE

Prochaine ASSEMBLEE GENERALE : le vendredi soir 17 septembre 2021
à la salle JADE DE THARON PLAGE
VERS 19H30

Un apéritif « dînatoire » vous sera offert à l'occasion des 10 ans de l'association

Attention, cette salle nous permet seulement 50 personnes, merci de ne pas amener vos amis ou conjoints lors de cette AG

Merci de votre compréhension